



Savoir mes droits face a une enquete pour agression sexuelle

Par **Naelys02**, le **03/12/2019** à **21:08**

Bonjour,

J'ai été victime d'une agression et j'ai été poussé à porter plainte par des amis, sauf que la police, qui mène l'enquête me met énormément de pression, met ma parole en doute, mon examen médical a été porté que sur le côté gynécologique et non sur mes douleurs à la tête, au côte, ou encore au poignet. J'ai l'impression qu'ils me poussent à me rétracter et je craque.

Quel sont mes droits face à cela ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **03/12/2019** à **22:11**

Bonjour Naelys,
N'hésitez pas à "faire feu de tout bois"

Utilisez les moyens mis en place par les pouvoirs publics

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13048>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48395>

Par **Tisuisse**, le **04/12/2019** à **07:22**

Bonjour,

Prenez un avocat et complétez votre dépôt de plainte par la "constitution de partie civile". Cela sera fait par votre avocat et déposé directement au Parquet, auprès du Procureur de la République. Le Procureur donnera les ordres en conséquence aux enquêteurs et ceux-ci auront à transmettre leurs rapports au magistrat instructeur. Donc, prendre un avocat est plus que conseillé.